

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20140131-lmc1224902-DE

Date de télétransmission : 31/01/14

Date de réception : 31/01/14

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL GENERAL

Séance du 31 JANVIER 2014

DELIBERATION N° 3

DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES

**EXTRAIT CONCERNANT LES DROITS DE MUTATION
À TITRE ONÉREUX**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1^{ère} et 3^{ème} parties ;

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, et notamment les articles 77 et 78 ;

Vu le rapport de son président proposant notamment de donner un avis favorable au relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des moyens ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- *Concernant le déplafonnement du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :*

de donner un avis favorable au relèvement du taux des DMTO à compter du 1^{er} mars 2014 et pour deux ans à hauteur de 4,5 % au lieu de 3,8 % actuellement ;

- de prendre acte des votes contre de Mme GOURDON et MM. CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, VINCIGUERRA.



Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes
Président du Conseil général